CÉGEP DE LANAUDIÈRE

Dignité humaine
des participants et participantes

s'exprime par

Respect des personnes

Préoccupation pour le bien-être

Justice

Étape 3
il s'agit d'assurer

le respect et la protection de leur autonomie

particulièrement en regard
du

consentement libre et éclairé

cela suppose que les promoteurs aient
répondu aux questions suivantes :

- Qui fait le recrutement? Quand, comment et où?
- Des liens d'autorité existent-ils entre le recruteur et les participants?
- Des incitations sont-elles offertes?
- Des personnes inaptes ou mineures sont-elles sollicitées?
- Si oui, l'autorisation d'un tiers compétent ou autre mesure est-elle prévue?
- Le formulaire de recrutement contient-il les rubriques attendues?

Étape 1
il s'agit d'assurer

l'équilibre entre les risques et les bénéfices encourus

particulièrement en regard
de

la vie privée et de la confidentialité

cela suppose que les promoteurs aient
répondu aux questions suivantes :

- Les risques physiques, psychologiques ou moraux sont-ils identifiés?
- Des mesures sont-elles prises pour y faire face?
- Les bénéfices potentiels sont-ils identifiés?
- Les renseignements recueillis sont de quel type? Identificatoires? Anonymes?
- Comment, où et combien de temps les données sont conservées?

Étape 2
il s'agit d'assurer

la répartition équitable des avantages et des inconvénients

particulièrement en regard
des

critères d'inclusion

cela suppose que les promoteurs aient
répondu aux questions suivantes :

- Les critères sont-ils justifiés en fonction de la nature de la recherche?
- La diffusion et l'accès aux résultats sont-ils précisés?

Approuvé par le CER le 22 août 2016